

REGLEMENT PARTICULIER SLALOMS



*Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des courses de côte et slaloms.
Il est vivement recommandé de se référer à la Charte des Slaloms, disponible dans les Ligues.*

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DU VAL D'ALLIER

Organise le 30 Avril – 1^{er} Mai avec le concours de l'A.S.K. LE COTEAU

Un slalom dénommé : SLALOM DU ROANNAIS

Cette compétition compte pour : LA COUPE DE France DES SLALOMS

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne sous le numéro 05/18 en date du 22/02/2018 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 148 en date du 22/08/2018

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs .PASTOREK Catherine	Licence n°15145
Commissaires Sportifs : MARTIN Josette	Licence n°75
OLIVIER Joëlle	Licence n°136338
Directeur de Course : DESMARIE Michel	Licence n°19848
Directeurs de Course Adjoints : BEULATON Michel	Licence n°3816
DUPECHER Thierry	
Commissaires Techniques (B au minimum) :OLIVIER André	Licence n°1119
DESNOUX Jean Claude	Licence n° 11176
Chargés des relations avec les concurrents (CS) :CHASSAGNOL François	Licence n°15142
Chronométrateurs (C au minimum) : RENAULT Florent	Licence n°34875
Médecin LESPIAUCQ Christine	Licence n° 27814

Nota : il ne pourra être porté sur le règlement particulier que des noms d'officiels titulaires de leurs licences pour l'année en cours et ayant confirmé par écrit leur participation.

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 25 AVRIL à 24 heures

Publication de la liste des engagés le 29 Avril

Vérifications administratives : - le lundi 30 Avril de 14 heures 00 à 19 heures 45

- le mardi 1^{er} Mai de 7 heures 45 à 8 heures 15

Lieu : Tour de contrôle – 1^{er} Etage

Vérifications techniques : - le lundi 30 Avril de 14 heures 00 à 20 heures 00

- le mardi 1^{er} Mai de 7 heures 45 à 8 heures 30

Lieu : Ancienne tour de contrôle – début des stands

1^{ère} Réunion du Collège des Commissaires Sportif le Lundi 30 Avril à 19 heures 00

Les autres réunions seront fixées par le Président du Collège

Lieu : TOUR DE CONTRÔLE 1^{ER} étage

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais. : 1^{er} Mai à 9 heures 00

Essais chronométrés le 1^{er} Mai de 9 heures 15 à 12 h 00 heures

Briefing des pilotes sera remis lors des vérifications administratives

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : 1^{er} Mai à 12 heures 15

Course : 3 manches obligatoires

- Début 1^{ère} manche à partir de 13 heures 30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pedestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires le 1^{er} Mai : 15 minutes après l'entrée du dernier concurrent en parc

Lieu : Vers tour de contrôle

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office) :

Lieu : Structure des concurrents

Remise des prix le 1^{er} Mai à 18 heures 30, lieu podium circuit

1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : SA Carrosserie MIGNARD

Adresse : 24 Rue Rabelais ROANNE

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit à 8 heures 30 le 1^{er} Mai.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Les concurrents qui souhaitent prendre part au slalom avec un titre de participation, (uniquement pour les groupes F2000 / FS / FC / N / FN / A / FA / GT de série / Loisir devront obligatoirement le notifier sur leur bulletin d'engagement et être munis, le jour des vérifications, d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile, datant de moins d'un mois

Les concurrents qui désirent courir en double monte devront indiquer sur le bulletin d'engagement le pilote qui partira en premier, à savoir avec un numéro commençant par 200.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

A.S.A. DU VAL D'ALLIER
6, Rue de l'Hôtel des Postes
03200 VICHY

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le lundi 25 Avril à 24 heures 00.

Les frais de participation sont fixés à 240 €, réduits à **120 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

3.1P. LICENCES

Les licences T.P. sont admises pour le groupe loisir. Les concurrents devront produire un certificat de non contre-indication aux vérifications administratives.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120 dont 10 peuvent être réservées au Groupe Loisir.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms (Voir tableau).

Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2.7.P ECHAPPEMENT

Voir Règlement Standard Courses de Côte et Slaloms

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable) sera précisée par additif
- Publicité optionnelle sera précisée par additif

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

6.1P. PARCOURS

Le Slalom du Roannais a le parcours suivant (voir plan ci-joint)

La course se déroulera en 3 manches.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Tout concurrent gêné par un autre concurrent sera autorisé à reprendre le départ.

Départ : sortie pré grille

Arrivée : Avant courbe droite sortie piste

Longueur du parcours (de 800 à 2000 mètres) 1850 mètres.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents seront situés à l'intérieur du circuit

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de lundi 30 avril à partir de 10 heures 00

Les remorques devront être garées dans le parking derrière la tour de contrôle

6.6P. PARC FERME FINAL

A l'arrivée de la dernière manche, les voitures rejoignent leurs structures et sont placées sous le régime du parc fermé.

Les voitures restent en régime de parc fermé sous chacune des structures des pilotes au moins jusqu'à l'affichage du classement officiel.

Tout pilote ne respectant pas cette règle sera exclu du classement, les autres pilotes classés derrière lui remontant d'une place.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les essais et la course au parc départ : Vers tour de contrôle
- pendant les vérifications au parc des vérifications : Vers tour de contrôle
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée : Vers tour de contrôle

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leur seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une (ou des) permanence (s) sera(ont) organisée(s).

Lieu : Secrétariat de 8 heures 00 à 18 heures 00

Téléphone permanence n° 06 81 50 61 37

Centre de secours le plus proche : SAMU

Lieu : ROANNE Téléphone n° 15

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Voir Article 1.2p.

7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

Ordre des départs :

DOUBLE-MONTE - LOISIR – FC/FS – F2000 - N/FN/R – A/FA/R - GT de série – CNF/CN/CM– D/E

Au sein de ces groupes les concurrents partiront dans l'ordre décroissant des numéros

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

ARTICLE 8P. PENALITES

- Quille de parcours renversée ou déplacée = 1 seconde
- Quille d'arrivée renversée ou déplacée = 3 secondes
- Porte manquée ou erreur de parcours = manche non prise en compte pour ce pilote.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des 3 manches.

Les classements provisoires seront affichés 15 minutes après l'entrée du dernier concurrent en parc lieu : panneau affichage vers la tour de contrôle

et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général,
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1P. TROPHEES

10.2P. PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

Classement Général :

1^{er} : 160 €
2^{ème} : 130 €
3^{ème} : 100 €
4^{ème} : 70 €
5^{ème} : 40 €
:

Classement par classes :

1 partant : 1^{er}: 60 €
2 à 5 partants : 1^{er} 120 €
6 à 9 partants : 1^{er} 120 € 2^{ème} 60 €
10 et + : 1^{er} 120 € 2^{ème} 60 € 3^{ème} 40 €

Classement Féminin :

1 à 3 partantes : 1^{er} 60 €
+ 4 partantes : 1^{er} 60 € 2^{ème} 40 €

Les prix sont cumulables

Les chèques seront envoyés individuellement aux récipiendaires

10.3P. COUPES

Des coupes seront également distribuées. Elles ne sont pas cumulables

Seules des coupes récompenseront les groupes « Loisir »

10.4P. PODIUM (FACULTATIF)

Voir Article 1.2p.

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Voir Article 1.2p.